



## COMMENT REMPLIR UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Un dossier de subvention se remplit en six parties :

### ▪ PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Cela permet d'identifier la structure et de connaître les principaux éléments d'identification (coordonnées), les responsables de la structure, les coordonnées bancaires, les renseignements administratifs et juridiques ainsi que les renseignements concernant les ressources humaines.

### ▪ BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE

Cette fiche permet d'établir le budget prévisionnel de la structure. Elle est à remplir uniquement si la subvention concerne le fonctionnement général de l'association ou son objet social.

### ▪ DESCRIPTION DE L'ACTION

Cette partie permet de décrire les actions projetées pour la ou les saison(s) à venir. Vous devez décrire le plus précisément possible l'action afin que le lecteur puisse comprendre, dans les moindres détails, les objectifs que vous visez. Un budget prévisionnel doit être établi pour chaque action.

### ▪ ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche permet au représentant légal de la structure ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

### ▪ PIECES A JOINDRE

Vous devez fournir plusieurs pièces justificatives comme les fiches CERFA, un RIB, les statuts, les comptes, le rapport d'activité...

### ▪ COMPTE-RENDU FINANCIER

Le compte rendu financier est composé d'un tableau accompagné de son annexe explicative et d'un bilan qualitatif de l'action. Ce compte-rendu est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'action pour laquelle la subvention a été accordée.

2

## EVOLUTION DU CNDS

Le Centre National pour le Développement du Sport est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministre chargé des sports.

## SES MISSIONS

Le CNDS contribue au développement de la **pratique du sport par le plus grand nombre**.

Il a initié un fonds de soutien à la diffusion audiovisuelle des pratiques sportives féminines et personnes en situation de handicap.

Il intervient également sur les subventions d'équipement afin de corriger les disparités territoriales concernant l'offre d'équipements sportifs.

Il participe également à l'accès au sport de haut niveau et à l'organisation de manifestations sportives.



## CONSEILS

### CONTACT CNDS DEPARTEMENTS

**AIN**..... Bernard BOISSON  
bernard.boisson@ain.gouv.fr

**ARDECHE**..... Patrick POUGET  
patrick.pouget@ardeche.gouv.fr

**DROME**..... Jean-Claude BRUNOT  
jean-claude.bruniot@drome.gouv.fr

**ISERE**..... Christine SIONNET  
christine.sionnet@isere.gouv.fr

**LOIRE**..... Blandine FEUTRIER  
blandine.feutrier@loire.gouv.fr

**RHONE**..... Bernard SPRECHER  
bernard.sprecher@rhone.gouv.fr

**SAVOIE**..... Marc DESSEUX  
marc.desseux@savoie.gouv.fr

**HAUTE SAVOIE**..... Laurent LACASA  
laurent.lacasa@haute-savoie.gouv.fr



## CONTACT

- CNDS : [www.cnds.sports.gouv.fr](http://www.cnds.sports.gouv.fr)
- Le site du Ministère des sports : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)
- Le site de la direction régionale : [www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr)

3